

Direction des services à la population, à l'enfance et la Jeunesse Service scolaire et inscriptions Téléphone : 01.64.71.51.00 mail : <u>accueil@mairie-vaux-le-penil.fr</u>

- Courrier explicatif -

Première inscription ou renouvellement annuel du dossier d'inscriptions aux structures périscolaires et accueils de loisirs Année scolaire 2024-2025

- Structures périscolaires : Restauration scolaire, accueils matin et soir et études surveillées
- Accueil de loisirs enfance : Mercredis et vacances scolaires
- Activités jeunesse et sport : Vacances scolaires

Démarches à réaliser via le Portail familles : Du 3 juin au 7 juillet 2024 https://portail-vaux-le-penil.ciril.net





443.

Démarche : Première inscription

Dans l'objectif de faciliter votre première inscription, nous vous invitons à suivre les indications du document suivant.

Démarche : Renouvellement du dossier annuel d'inscription Cette année, nous souhaitons simplifier le renouvellement de votre dossier annuel.

ATTENTION : Aucune demande d'inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet. Toute inscription vous engage au règlement de fonctionnement des activités périscolaires et accueils de loisirs de Vaux-le-Pénil.

DÉMARCHE PREMIÈRE INSCRIPTION annuelle du dossier péri et extra scolaire

Cette démarche est à effectuer impérativement AVANT le 07 juillet 2024 : ÉTAPE 1 : Télécharger le "formulaire d'inscription aux structures périscolaires Rentrée 2024-2025", le remplir et le signer. Dans MON DOSSIER Cliquer sur : - Accéder à mes documents dématérialisés Remplir le formulaire d'inscription et le signer ÉTAPE 2 : Transmettre tous les documents au service scolaire et inscriptions Dans MESSAGERIE / NOUS CONTACTER Cliquer sur : -> Envoyer un message. Sélectionner : "Enfance-Jeunesse" Fournir en pièce jointe les documents suivants : • Formulaire d'inscription 2024-2025. Justificatif de domicile de moins de trois mois. • Copie intégrale de votre dernier avis d'imposition pour le foyer. • Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé : Enfants âgés de 3 à 4 ans et de 6 à 7 ans. Attestation d'assurance extrascolaire 2024-2025.

, En cours d'année, informez-nous de toute modification relative à votre dossier (coordonnées, santé de votre (vos) enfant(s), etc.

ÉTAPE 3 : Effectuer vos demandes d'inscriptions aux activités pour l'année scolaire 2024-2025

Dans INSCRIPTIONS

 Cliquer sur : → Inscrire les enfants à de nouvelles activités Sélectionner : Activité et choisissez "Périscolaire" Sélectionner : Personne et choisissez votre enfant.
 Cliquer sur : → INSCRIRE Sélectionner : Type d'activité souhaitée et choisissez entre : "Accueil"- "Accueil de loisirs"- "Restauration"
 Cliquer sur : → ENREGISTRER

Cette démarche est à effectuer impérativement APRÈS le 07 juillet 2024 :

ÉTAPE 4 : Traitement de votre dossier par le service scolaire et inscriptions

- Votre dossier et vos demandes d'inscriptions aux activités sont vérifiés dans l'ordre d'arrivée. Un message de confirmation est envoyé lorsque le dossier est COMPLET, et que vos activités ont été demandées, (*Etape 3*).
- Un second message de confirmation est envoyé lorsque chaque demande d'inscription à l'activité est validée par le service.
- Cette seconde validation ouvre le droit d'accéder à vos plannings de réservations que vous devez compléter systématiquement, (*Etape 5*).

ÉTAPE 5 : Compléter vos plannings de réservations

Vous devez réserver les présences sur le planning de chaque activité, selon vos besoins et dans les délais impartis, (Règlement de fonctionnement auquel vous vous êtes engagés).

Dans PLANNING



Cliquer sur : ____ Effectuer de nouvelles réservations.

MODIFIER (Cocher/décocher les cases selon vos besoins)
VALIDER ET TERMINER.
TERMINER.

DÉMARCHE RENOUVELLEMENT annuel du dossier péri et extra scolaire



Le dossier de l'année passée est dupliqué, ainsi que les activités auxquelles vous aviez inscrit votre (ou vos) enfant(s).

<u>Cette démarche est à effectuer impérativement AVANT le 07 juillet 2024 :</u>

ÉTAPE 1 : Vérifier toutes les informations relatives à votre dossier.

Dans MON DOSSIER



Vérifier l'exactitude de toutes les informations notées sur votre dossier dans : "Mes enfants" et "Mes coordonnées"

Informez-nous via la messagerie du portail famille de toute modification relative à votre dossier (coordonnées, séparation, jugement de divorce et santé, PAI, allergies, de votre (vos) enfant(s), etc.

ÉTAPE 2 : Transmettre tous les documents requis au service scolaire et inscriptions

Dans MESSAGERIE / NOUS CONTACTER



Fournir en pièce jointe les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Copie intégrale de votre avis d'imposition 2023 pour le foyer.
- Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé : Enfants âgés de 3 à 4 ans et de 6 à 7 ans.
- Attestation d'assurance extrascolaire 2024-2025.

Cette démarche est à effectuer impérativement À PARTIR DU 8 JULLET 2024 :

ÉTAPE 3 : Compléter vos plannings de réservations

Vous devez vérifier ou modifier les présences sur le planning de chaque activité, selon vos besoins et dans les délais impartis, (Règlement de fonctionnement auquel vous vous êtes engagés).

Dans PLANNING



Cliquer sur : --> Effectuer de nouvelles réservations.

MODIFIER (Cocher/décocher les cases selon vos besoins)

VALIDER ET TERMINER.

TERMINER.

Les délais de réservations :

- Accueils matins, midis, soirs et mercredis : Jusqu'au jeudi de la semaine précédente à 12h.
- Les vacances scolaires : Dates limites de réservations aux accueils de loisirs, (documents dématérialisés) et disponible sur les actualités.
- Les études surveillées : Inscription annuelle pour 1, 2 ou 3 jour(s) d'études par semaine.

Le service scolaire et inscriptions se tient à votre disposition pour toute interrogation, et vous souhaite un très bel été.